

1 ANIMATEUR BAFA F/H

Offre n° O084260325000290

Publiée le 25/03/2026



Synthèse de l'offre

Employeur : Commune de robion

Lieu de travail : Place Clément Gros - BP 2, Robion (Vaucluse (84))

Poste à pourvoir le : 06/07/2026

Date limite de candidature : 23/06/2026

Type d'emploi : Emploi temporaire

Durée de la mission : 2 mois

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Patrimoines

Grade(s) recherché(s) : Emploi contractuel de cat. C

Métier(s) : [Chargé ou chargée des publics](#)

Ouvert aux contractuels : Oui ([Art. L332-23 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un besoin saisonnier. Le contrat proposé ne peut excéder 6 mois, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Temps de travail : Temps complet

Télétravail : Non

Management : Non

Experience souhaitée : Débutant

Rémunération indicative : Grille indiciaire

Descriptif de l'emploi :

Sous la direction de la responsable des accueils collectifs de mineurs de la commune, vous serez chargé d'accueillir et d'encadrer les adolescents, de mettre en œuvre et animer, en toute sécurité, des activités d'animation.

Dans ce cadre, vous devrez veiller à l'hygiène et la sécurité physique et affective de chaque jeune et entretenir une attitude éco citoyenne (entretenir le matériel, le respecter et le faire respecter, économiser, faire participer au tri, recycler etc.).

Enfin, vous accomplirez certaines tâches administratives relatives à la gestion de l'accueil ou à la tenue des registres obligatoires.

L'accueil jeunes reçoit une vingtaine de jeunes âgés de 11 à 17 ans, à compter du 6 juillet au 21 août.

Les 7-8-9-10 juillet et les 18-19-20-21 août pour deux séjours ados à la mer.

Les 15-16-17 / 21-22-23 / 28-29-30 juillet et les 4-5-6 / 11-12-13 août 2026

Les horaires sont de 9h/jour et les bornes horaires peuvent varier en fonction des activités (7h55 à 16h55 ou 8h30 à 17h30 ou 9h à 18h ou 9h30 à 18h30)

Missions / conditions d'exercice :

Faire appliquer la réglementation en vigueur

Mettre en œuvre le projet pédagogique dans le respect du PEDT

Accueillir et animer en toute sécurité, des adolescents dans le cadre de l'accueil jeunes et des enfants âgés de 3 à 12 ans dans le cadre de l'ALSH.

Garantir la sécurité morale et physique et affective des jeunes, maintenir une ambiance bienveillante dans et avec le groupe

Suivre les consignes sanitaires (PAI, trousse à pharmacie, registre d'infirmerie)

Être responsable du groupe de jeune, accompagner et surveiller, animer

Coordonner, s'intégrer, participer et enrichir la vie de l'équipe d'animation à laquelle il appartient.

Profils recherchés :

BAFA exigé ou BPJEPS ou équivalent

Qualification de surveillant de baignade souhaitée Expérience dans l'animation serait un plus

Connaitre les techniques d'animation, d'encadrement et la réglementation de l'animation Connaissance du public pré-adolescent et adolescent

Être à l'écoute des envies et besoins du public

Avoir des qualités relationnelles et pédagogiques Savoir travailler en équipe

Être rigoureux et avoir le sens des responsabilités

Capacité à alerter en cas de nécessité – PSC1 ou SST souhaité

Sens de l'organisation, rigueur, prévoyance, ponctualité Titulaire du permis B depuis plus de 3 ans (obligatoire)

Contact et modalités de candidature

Contact : 0490766044

Informations complémentaires :

Rémunération statutaire sur indice majoré du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux

Merci d'adresser votre lettre de motivation accompagnée de votre CV avec photo et de votre pièce d'identité à l'attention de Monsieur le Maire :

avant le vendredi 8 mai 2026

par courrier à Mairie de Robion - BP 2 - 84440 ROBION

ou par mail à grh@mairie-robion.fr

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o084260325000290-1-animateur-bafa-h>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.